

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2014

Le vingt-sept janvier deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Anne-Marie GINTZ, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING Daniel WALTER, Daniel MESSMER (arrivé à 20h15) et Etienne MARTIN

Absents excusés : Bruno LEFEBVRE, Huguette BOQUEL et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Louis ZOBÈÏDE, Lucienne GILG et Daniel MESSMER) et Elisabeth DE MONTIGNY.

Absents : Hava DEDE et Frédéric OSTERTAG

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2014
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Recalage des périmètres des sites Natura 2000 : consultation départementale 2013*
 - b) *Cimetière : reprise de concession*
 - c) *Syndénaphé : adoption d'un accord transactionnel avec le GAN et renonciation à recours*
 - d) *Bilan du programme de voirie 2013 pris en charge par la COCOBEN*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2014*
 - b) *orientations budgétaires 2014*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, les représentants de la presse et les auditeurs.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Théodore REIBEL, pour une parcelle de terrain cadastrée section AL n° 283/136 d'une superficie de 10,82 ares au lieudit « Auf die Kertzfelderstrasse »
- Monsieur Julien SCHWEITZER, pour un lot de copropriété sis 3 rue du Général de Gaulle
- SNC Léon LOEB, représentée par Monsieur Léon LOEB pour un local d'habitation, sis 8, rue du Général de Gaulle

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JANVIER 2014

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2014 est **adopté** par 25 voix pour (1 abstention : Etienne MARTIN pour absence à la séance)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Recalage des périmètres des sites Natura 2000 : consultation départementale 2013

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que les directives européennes 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages ont permis la mise en place des zones Natura 2000 en Europe.

La bande rhénane abrite 6 sites Natura 2000 désignés entre 2000 et 2007, le territoire de la commune de Benfeld faisant partie du SIC (Site d'importance Intercommunautaire) n° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche, partie bas-rhinoise » et plus spécifiquement du secteur 7 « ried Centre Alsace, bruch de l'Andlau »

Ces sites et les actions qui doivent y être menées pour préserver les enjeux environnementaux et socio-économiques ont été soumis à validation par les comités de pilotage de chaque secteur et approuvés par arrêté préfectoral du 25 juin 2007.

Lors de l'élaboration des documents d'objectifs, des ajustements de périmètres ont été proposés et fait l'objet d'une concertation approfondie lors des réunions sectorielles. Les modifications de périmètre se sont basées sur des avis scientifiques. Une consultation est donc engagée pour valider à l'échelle européenne ces nouveaux périmètres ajustés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des nouveaux périmètres proposés du SIC (Site d'importance Intercommunautaire) n° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche, partie bas-rhinoise » et plus spécifiquement du secteur 7 « ried Centre Alsace, bruch de l'Andlau »

émet

un avis favorable au projet de périmètre proposé.

A la demande de Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal qui s'interroge sur la proposition de suppression de la zone au Sud du plan d'eau une explication sera demandé quant à la pertinence de ce choix auprès de la DREAL

adopté par 23 voix pour et 1 voix contre (Richard BAUMERT)

b) Cimetière communal : reprise d'une tombe abandonnée

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que conformément à la réglementation funéraire et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en cette matière, la ville de Benfeld a engagé une procédure de reprise des tombes abandonnées, disposant d'une concession perpétuelle.

Dans le cadre d'une telle procédure le conseil municipal, une procédure d'abandon a été mise en place le 29 octobre 2010 pour une tombe unique, à savoir Section C rangée 13 tombe N° 4 au nom de François SENGER.

Le constat d'abandon étant arrivé à son terme le 29 novembre 2013, il est proposé à l'assemblée de prononcer la reprise de cette tombe

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-17 et suivants et R. 2223-18 et suivants,

compte tenu des éléments susindiqués et du constat d'abandon de la concession indiquée ci-dessus,

décide

de procéder à la reprise de la concessions citée ci-dessus,

autorise

le maire à entreprendre les démarches administratives en ce sens et remettre cette concessions en service pour une nouvelle inhumation.

adopté à l'unanimité

c) Syndénaphe : adoption d'un accord transactionnel avec le GAN et renonciation à recours

Monsieur Louis ZOBEÏDE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que le 11 décembre 1970, un camion citerne, propriété de la société ONATRA, s'est renversé sur le ban de la commune de Benfeld. Cet accident a provoqué le déversement de sa cargaison, constituée de plusieurs milliers de litres de tétrachlorure de carbone. Malgré les opérations de pompage réalisées, 4 000 litres de polluants, représentant un poids de 6 tonnes, n'ont pu être récupérés.

En 1991, la Ville d'Erstein et sa composante « les Usines Municipales d'Erstein » ont été touchées par une grave pollution au tétrachlorure de carbone entraînant l'abandon de ses ressources en eau potable, la mise en place d'une station provisoire de traitement d'eau et à partir de 1998 le transfert définitif de son approvisionnement en eau potable sur le puits du Breitenbruch situé sur le Syndicat des Eaux d'Erstein Nord. A partir de 2001, les communautés de communes également touchées par la pollution de la nappe phréatique (CCPE, CUS, COCOBEN) ont constitué un syndicat à vocation unique « le Syndénaphe » chargé de mettre en œuvre la solution de dépollution de la nappe préconisée par l'État.

Dès 1991, des démarches auprès de la justice ont été entamées. Les parties constituées de la Ville d'Erstein puis de la Région et ensuite des communautés de communes constituant le Syndénaphe, le Syndicat des Eaux d'Erstein-Nord après avoir été déboutés en 1^{ère} instance et en Appel ont abouti, un arrêt de la cour de cassation cassant le jugement de la cour d'Appel de Colmar.

A la suite de ce dernier rendu de la justice, le GAN a proposé un accord transactionnel constitué par le versement d'une indemnité de 7 256 948 €.

De ce montant sera déduit les frais de justice actualisés en fonction du taux d'intérêt légal engagés par les parties soit 270 237,67 € (223 673,20 € pour les UME, 33 820,92 € pour la Région et 12 743,56 € pour le Syndénaphe). Ces frais prennent en considération le solde des honoraires de l'avocat commun.

Le montant restant (6 986 710,33 €) se répartit au prorata des montants retenus dans le rapport d'expertise soit 48% pour le préjudice lié au rétablissement de la potabilité de l'eau à Erstein et 52% pour la dépollution de la nappe entre Benfeld et Erstein. Il représente 62% du montant des préjudices exposés (11 164 182,33 €)

Il est envisagé de verser aux financeurs 63% de leurs aides qu'elles soient versées sous la forme de subvention ou de prêt remboursable.

La somme restante étant conservée par la Ville d'Erstein et sa composante « les Usines Municipales d'Erstein) pour le préjudice concernant le rétablissement de la potabilité de l'eau à Erstein et au Syndénaphe pour la dépollution de la nappe entre Benfeld et Erstein.

Les Usines Municipales d'Erstein et la Ville d'Erstein se répartissent ce montant résiduel à part égal. Les trois parties prenantes (CUS, COCOBEN, CCPE) ne reçoivent pas directement d'indemnité. Cette somme étant recouvrée par le « Syndénaphe ».

Suite à l'arrêt de la cour de cassation, le compte CARPA (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) de Maître Petitot a été approvisionné d'un montant de 60 062,23 € correspondant au remboursement des dépens prononcés en appel, ce montant est à reverser directement aux UME et au « Syndénaphe » hors préjudice et ne devra pas être intégrer dans l'indemnité versée dans le cadre de la transaction (7 256 948 €).

Les montants versés se répartissent de la manière suivante :

- **Ville d'Erstein : 1 835 322,08 €** (participation financière 1 449 886,49 € + reversement à l'Agence de l'Eau 333 916,97 € + reversement au Conseil Général 51 518,62 €)
- **Usines Municipales d'Erstein : 1 673 559,69 €** (participation financière 1 449 886,49€ + frais de justice 223 673,20 €)
- **Région Alsace : 543 039,31 €** (509 218,39 € participation financière + frais de justice 33 820,92 €)

- **Syndenaphe : 3 205 026,93 €** (2 296 127,24 € participation financière + reversement à l'Agence de l'Eau 609 971,03 € + reversement à l'ADEME 286 185,10 € + frais de justice 12 743,56 €.

La ville de Benfeld, membre du SYNDENAPHE, par le biais de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, ne peut à ce titre émarger à des indemnités propres, d'autant plus que les frais ont été engagés par le biais de celui-ci.

Toutefois, la commune de Benfeld, en tant que collectivité, a été appelée, à titre de partie intervenante par le GAN dans cette procédure.

Le GAN souhaitant se préserver de tout recours de tiers après acceptation de l'accord transactionnel avec les différentes parties concernées, sollicite une délibération de la Ville de Benfeld s'engageant à accepter les termes de cet accord et abandonner toute poursuite ultérieure.

En conséquence de quoi, il est proposé au conseil municipal,

de décider d'accepter l'accord transactionnel avec le GAN dans les termes susdéfinis dans l'affaire Ville d'Erstein/ONATRA permettant de mettre fin à la procédure en justice à l'encontre du GAN et d'ONATRA moyennant le versement d'une indemnité globale et définitive de sept millions deux cinquante-six mille neuf cent quarante-huit euros (7 256 948 €).

de décider de renoncer à toute indemnité et à tout recours à l'encontre du GAN

d'autoriser le maire à signer le procès-verbal transactionnel

adopté à l'unanimité

d) Bilan du programme de voirie 2013 pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal, présente à l'assemblée l'état des dépenses de voirie prises en charge par la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'enveloppe de 275 000 € allouée à la ville de Benfeld, qui s'établissent come suit :

Au titre du fonctionnement, le montant total s'élève à 104 713 € se répartissant entre l'éclairage public pour 77 218 €, la marché de balayage pour 10 450 € et diverses fournitures (panneaux, peinture, remplacement de candélabres, plans topos...) pour 17 045 €.

En investissement, le montant s'élève à 482 076 €, dont 109 942 € pour l'aménagement du parvis de la gare, 288 680 € pour l'aménagement de l'avenue de la Gare et 83 830 au titre du marché pluriannuel à bons de commandes (dont la réfection du tapis et des trottoirs de la rue du Château pour 48 400 €, trottoirs et enduits de la rue de Luxembourg pour 12 450 € et la réfection d'aires de trottoirs rue Rohan et parking déchetterie pour 22 980 €).

La commune a également abondé le budget voirie d'un fonds de concours de 140 000 €.

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 46 500 € est encore escomptée du Conseil Général pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare.

Les crédits étant reductibles d'année en année, l'enveloppe disponible au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 68 000 €, hors subvention.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 21 janvier 2014,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2014 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

Centre communal d'action sociale	17 000 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €
Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR)	200 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives : 18 000 €

Association Sportive de Benfeld
Alsacienne de Handball
SSC Laurentia (3 subventions fixes)
Tennis Club
La Boule au But
Club de Plongée
Billard Club
Judo Club
Cercle d'Echecs
Bad du Ried

Fixe : 510 € + 3,00 € par licence adulte
+ 9,60 € par licence jeune

2) Sociétés »loisirs »

Model Club	250 €
Open Heart Dancers	250 €

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile	250 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	250 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture	250 €
APPMA (section jeunes et école de pêche)	250 €
AMIPEC (oiseaux exotiques)	250 €
Société d'arboriculture	250 €
Amicale des apiculteurs	250 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC)	160 €
Association ADEIF	160 €
Secouristes « Croix Rouge »	160 €
Donneurs de sang	160 €
Coup de Pouce à l'Illmatt	160 €
UNIAT	160 €
Le Souvenir Français	160 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs	160 €
Amis des Aînés de la RPA (AARPA)	160 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers	520 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union)	1 900 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	520 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :

Ecole Briand	2 000 €
Ecole Rohan	2 000 €
Collège et autres établissements	2 300 €

D) Autres subventions

Médaillés sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2013)	2 500 €

adopté à l'unanimité

b) Orientations budgétaires 2014

Après avoir informé l'assemblée du calendrier budgétaire retenu cette année électorale, le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Pour l'année 2014, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire.

Pour ce qui est de 2014, les principaux éléments qui auront un impact sur les budgets locaux proviennent du pacte de stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités territoriales (sachant que l'incidence sur chaque collectivité est différente selon qu'elle émerge ou non à certains concours) et surtout de la diminution des dotations de l'Etat.

La mise en place de la FPU par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2013 fera également l'objet d'un premier bilan, notamment pour ce qui concerne le mécanisme de compensation spécifique, le montant des bases 2013 ayant été notifié en fin d'exercice.

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à + 0,6% pour la croissance économique (après une année 2013 avec une croissance quasi nulle) et une inflation toujours très basse
- la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2011-2014 fixe un plafond global de dépenses dans lequel s'inscrit la loi de finances (pour 2012 le déficit prévisionnel s'établirait à 82 Mds € contre 91,5 en 2011. Depuis 2004, les administrations publiques locales (APUL) participent au déficit public (leur quote-part étant toutefois minime et en baisse en raison de l'accroissement moins rapide de la dette que celle de l'Etat).
- La LPFP pour 2013 prévoyait une stabilité des concours de l'Etat pour l'année 2013 et une diminution de 1,5% pour les années 2014 et 2015
- La loi de finances 2014 a intégré les différentes dispositions prévues dans le pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales arrêté le 16 juillet 2013.
- actualisation des bases fiscales de 0,9% (taux particulièrement bas)
- l'enveloppe normée est amputée pour la 1^{ère} fois de 1,5 milliard d'euros, le montant de la DGF 2014 fixé à 40,125 milliards d'euros diminuant de 3,3 %
- la DSR (dotation de solidarité rurale) à laquelle émerge la ville de Benfeld est maintenue en 2014 avec un abondement de 60 millions d'€. La ville n'étant plus bénéficiaire de la DSR cible, le montant escompté en 2014 devrait rester stable. L'incidence sur la dotation de Benfeld ne peut pas encore être évaluée,
- le taux de TVA applicable à la plupart des dépenses communales passe de 19,6 à 20 %

En définitive, les recettes de DGF de 2014 devraient être identiques à celles prévues en 2013, soit environ 970 000 €.

Incidence des décisions locales :

- la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2013 de la FPU (fiscalité professionnelle unique) sur le territoire de la COCOBEN n'a pas eu d'incidence sur l'enveloppe des recettes fiscales en 2013, mais la structure en a sensiblement été modifiée, la commune ne touchant plus l'ensemble des recettes fiscales liées à l'activité économique (CFE + CVAE, IFR, TASCOS, taxes additionnelles et dotations de compensation), mais le reversement par l'EPCI sous forme d'attribution de compensation 980 000 € en 2013). Des calculs de lissage (reversement proportionnel plus important à la commune) sont prévus pour intégrer les

évolutions de CFE de grande ampleur. La recette escomptée en 2014 est donc identique.

- taux modulé applicable en 2014 pour les opérations qui rentrent dans son champ de subvention est fixé à 23% par le Conseil Général
- l'emprunt DEXIA, produit structuré, a fait l'objet d'une renégociation en 2013 et transformé en prêt à taux fixe supprimant ainsi tout risque d'évolution des taux.

Incidence des résultats de l'exercice 2013 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net 2013 s'établit à 730 000 € permettant de dégager un autofinancement net de près de 260 000 €
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 650 000 €.
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour un montant de 60 000 €
- le respect du dispositif du plan de relance permettra de récupérer en 2014 les recettes de TVA de 2013, soit près de 450 000 €
- les charges de la dette, compte tenu qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2013 (à l'exception du crédit relais pour la TVA qui est prévu d'être intégralement remboursé en 2014) et de la renégociation du prêt DEXIA à taux fixe à compter de l'échéance 2014 devraient légèrement baisser pour un montant prévisionnel de 650 000 €. Cela représente un montant de 113 € par habitant pour une moyenne de la strate de 136 € en 2012.
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 4 848 677 € soit 840 € par habitant. La moyenne de la strate en 2012 était de 1 106 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement nouvelles pour 2014 s'élèvera à 1 150 000 €, correspondant à la poursuite des programmes pluriannuels engagés, la réalisation de travaux de voirie sur la base de l'enveloppe attribuée par la COCOBEN (soit 275 000 € plus le solde disponible au 31 décembre 2013 de 60 000 €), la réalisation de divers investissements déjà prévus (mise aux normes électriques de l'église, salle des fêtes...). Le solde est entièrement affecté aux travaux de restructuration et d'extension de l'école Briand, qui vont démarrer en début 2014.

Le projet de l'Ecole Briand étant échelonné sur trois exercices budgétaires, le montant de l'emprunt prévisible en 2014 sera partiellement fonction du résultat de l'ouverture des plis déterminant l'enveloppe nécessaire en 2014 et de l'attribution des subventions (DETR et Conseil Régional).

Pour ce qui est de la fiscalité des ménages, les évolutions des bases n'étant pas connues à ce jour, les taux des 3 taxes directes locales ne seront fixés qu'en avril, sachant que la date limite du vote des taux est le 30 avril 2014.

Monsieur Daniel WALTER, conseiller municipal, rappelle que les taux de fiscalité ont considérablement augmenté durant cette mandature (au titre de l'ensemble des collectivités ou établissements bénéficiaires) et recommande de ne pas augmenter les taux, quelle que soit l'équipe en place en avril.

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Louis ZOBEÏDE informe l'assemblée qu'un nouvel agent de sécurité de la voie publique (ASVP) a été recruté. Il prendra ses fonctions le lundi 3 février dans le cadre d'un contrat d'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h40.